

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres SIMPAR suite à l'augmentation de capital de la Société décidée par l'AGE du 21 juin 2012

A partir du 02 juillet 2012,

- Les 800 000 actions anciennes de la société SIMPAR seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les 100 000 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : SIM12
 - Code ISIN : TN0004000147
 - Groupe de Cotation : 32